Comment trier ?

Le tri des déchets est un geste essentiel à adopter au quotidien pour permettre de valoriser et donner une seconde vie aux déchets mais aussi pour limiter leurs enfouissements ou leurs incinérations.

Pourquoi trier?

Sachant qu'un foyer en France produit en moyenne plus de 500kg de déchets par an, il faut optimiser au quotidien la gestion de nos déchets pour diminuer leur stockage par l'enfouissement ou l'incinération. La solution est simple, il faut trier ses déchets pour séparer les déchets à enfouir des déchets réutilisables.
Tri des déchets = préservation de nos ressources + diminution des enfouissements

Nos déchets peuvent être valorisés, privilégions donc l'économie circulaire !

Quelques exemples d'une seconde vie des déchets :

Les briques alimentaires peuvent se transformer en papier toilette, les bouteilles plastiques en pull ou tee-shirt, les canettes en métal en vélo, les journaux en livre, les cartonnettes en nouvel emballage carton et le verre en nouveau contenant !

Comment trier?

https://www.agglo-boulonnais.fr/ecoresponsable/valorisation-des-dechets/comment-trier?

L'agglomération met à disposition des habitants, des bacs ou sacs de tri sélectif afin de pouvoir collecter vos déchets en porte à porte. Elle a développé également sur son territoire de nombreux points d'apport volontaire.

Bac jaune doit contenir les matières en plastique et métal

pots de yaourt ou de crème, barquettes en plastiques, polystyrène, blisters, tubes, filets plastiques, bouteilles et flacons en plastique, sacs et films plastique, emballages en métal (canette, boite de conserve, aérosols vides,...), briques alimentaires (soupe, jus de fruits,...)

Inutile de les laver, il suffit de bien vider et de ne pas les empiler

Bac bleu : doit contenir le papier et les cartonnettes

Magazines, prospectus, journaux, feuilles, lettres, enveloppe, cartonnettes d'emballage (même légèrement souillées)

Ne pas mettre : papier cadeau, mouchoir en papier, papier absorbant, papier aluminium

Bac vert : doit contenir le verre

Bocaux et bouteilles en verre vidés et sans bouchons

Ne pas mettre : vaisselle, miroirs, ampoules

Bac gris : doit contenir les ordures ménagères non résiduelles

qui seront enfouies ou incinérées
Tous les déchets qui ne peuvent pas être recyclés

Bioseau : doit contenir les déchets alimentaires de cuisine et de table

le bioseau est à vider dans les nombreux Points d'Apport Volontaire déployés sur l'ensemble du territoire.

Composteur : peut contenir les déchets verts et ceux issus de votre cuisine

En produisant votre propre compost, vous fabriquez un engrais 100% naturel et gratuit. Vous redonnez à la terre une matière utile pour son équilibre.

En compostant, vous reproduisez un cycle naturel au service de votre propre jardin d’ornement, de votre potager, de vos plantes...

Les déchets verts : mettre les déchets dans des bacs ou sacs non fermés

Tontes de pelouse, feuilles, et fagots de branches (fagots avec ficelle de 1 m de long et branches de 5 cm de diamètre maxi) dans la limite de 0.5m3 maximum

https://www.agglo-boulonnais.fr/ecoresponsable/valorisation-des-dechets/comment-trier?

Ne pas mettre : terre, bois peint, branches supérieurs à 5cm de diamètre, souches, liens plastique ou métal

Les encombrants :

Ce service peut être sollicité par les habitants jusqu'à 4 fois par an pour les déchets volumineux tels que meubles, matelas, équipement électrique,....
Ne sont pas acceptés : gravats, déchets de travaux, pneus (repris par votre garagiste), bouteilles de gaz (reprises par votre revendeur), véhicules à moteur,...

Autres déchets

Pour le reste des déchets à recycler non collectés, deux**déchetteries intercommunales** sont à votre disposition sur Saint-Martin Boulogne et Saint-Léonard. Pour plus de renseignements, suivre le lien vers la page "
Les déchetteries
".

Pour les **piles et ampoules usagés**, de nombreuses mairies et l'accueil de l'hôtel communautaire bénéficient d'une boite de dépôt.

https://www.agglo-boulonnais.fr/ecoresponsable/valorisation-des-dechets/comment-trier?



Les déchets textiles

Refashion (https://refashion.fr/citoyen/fr)
est l'éco-organisme de la Filière Textile qui couvre les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures usagés des particuliers.

https://www.agglo-boulonnais.fr/ecoresponsable/valorisation-des-dechets/comment-trier?

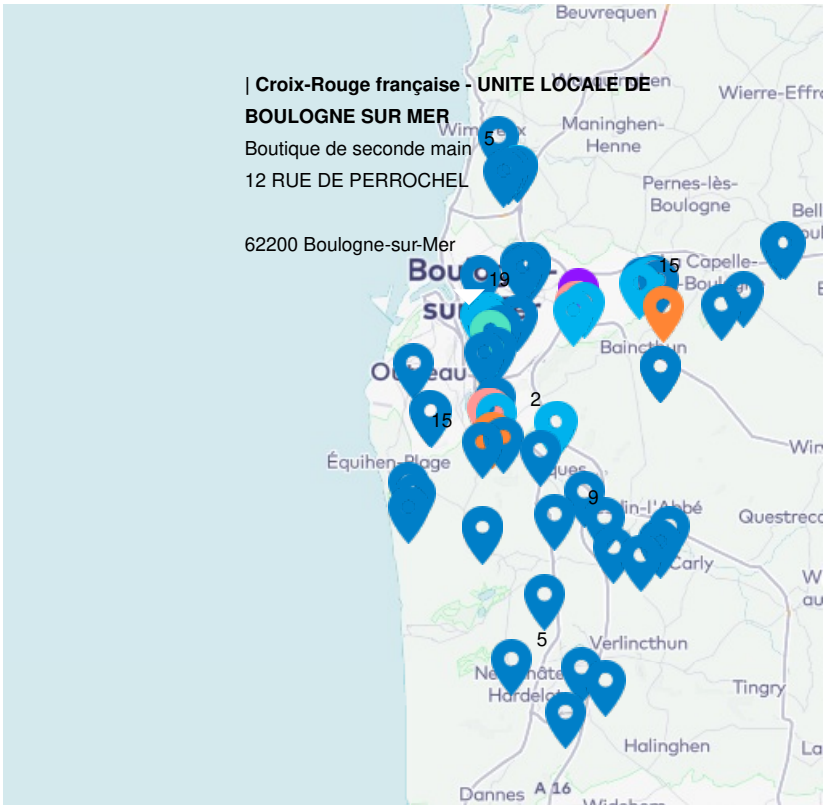
Le tri des textiles et chaussures usagés a des effets positifs sur l’environnement et apporte également des bénéfices économiques et sociétaux. Tous les vêtements, les foulards, bonnets, tous les draps, serviettes et nappes, ainsi que toutes les chaussures, que ce soit pour homme, femme ou pour enfant. Même usés, ils peuvent être valorisés !

Pour les **vêtements et chaussures** (en bon état ou usagés), des points d'apport volontaire sont déployés sur l'ensemble du territoire.

https://www.agglo-boulonnais.fr/ecoresponsable/valorisation-des-dechets/comment-trier?

Filtrer par types de PAV :

Association / Vestiaire
Point de dépôt ponctuel
Boutique de seconde main
Conteneur
Porte à porte
Boutique / Point de Vente
Déchetterie
Conteneur intérieur



Leaflet (http://leafletjs.com)

Afficher 10 éléments

Rechercher :

Réf \| Établissement	Adresse	CP	Ville
\| COMMUNAUTE EMMAUS BOULOGNE SUR MER	1419 Route de Saint Léonard	62360	Echinghen
\| Croix-Rouge française - UNITE LOCALE DE BOULOGNE SUR MER	12 RUE DE PERROCHEL	62200	Boulogne-sur-Mer
\| L'HABIT BOX - KFB SOLIDAIRE	Résidence du Grand Air	62224	Equihen-Plage
\| L'HABIT BOX - KFB SOLIDAIRE	rue André Milhamont	62126	Wimille
\| L'HABIT BOX - KFB SOLIDAIRE	Mont de Couppes	62480	Le Portel
\| L'HABIT BOX - KFB SOLIDAIRE	rue du Stade	62930	Wimereux
\| L'HABIT BOX - KFB SOLIDAIRE	Place de la Mairie	62152	Nesles
\| L'HABIT BOX - KFB SOLIDAIRE	2 place René Cassin	62152	Neufchatel-Hardelot
\| L'HABIT BOX - KFB SOLIDAIRE	allée des Roses	62360	Hesdin-l'Abbe
\| L'HABIT BOX - KFB SOLIDAIRE	1 rue de la Gare	62360	Hesdigneul-les-Boulogne

Affichage de l'élément 1 à 10 sur 70 éléments

Les bons gestes à adopter

Trier

Comme indiqué ci-dessus, en fonction des matières des déchets, pour préserver nos ressources.

Stop pub !

Source inconsidérable de déchets papier, les prospectus publicitaires peuvent être refusés dans votre boîte aux lettres sans pour autant manquer les informations importantes de votre commune ou agglomération.

Et si vous aimez connaître les promotions du moment , dites-vous que la plupart des prospectus publicitaires sont désormais consultables en ligne sur les sites des magasins.

Le réemploi

Avant de jeter, pensez à réparer vos appareils ou meubles usagés. Vos vêtements peuvent être donnés à des associations caritatives via les bennes à vêtements ou même donnés à des friperies directement.

De nombreuses associations existent sur le territoire pour vous accompagner. Si vous souhaitez vraiment vous en débarrasser, contacter l'une d'elle qui se fera un plaisir de retaper vos mieux meubles pour les revendre à prix bas !

Le compostage

Depuis mars 2024, l'agglo offre différents types de kits de compostage aux habitants. En effet, la CAB a souhaité intensifier le compostage de proximité dans le cadre de sa stratégie de tri à la source des biodéchets, conformément à la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire.

Consultez
la page du compost
pour savoir comment vous en procurer un.

Communauté d'agglomération du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

(https://www.facebook.com/Com.Agglo.Boulonnais)
(https://twitter.com/aggloboulonnais)
(https://www.youtube.com/c/aggloboulogne)
(http://instagram.com/aggloboulonnais)
(https://www.linkedin.com/company/communaut%C3%A9-d-agglom%C3%A9ration-du-boulonnais/)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

1, bd du Bassin Napoléon
BP 755
62321 Boulogne-sur-Mer
Tel : 03 21 10 36 36

@ NOUS CONTACTER

LETTRE D'INFORMATION

Votre courriel:

Saisir une adresse e-mail valide

✓JE M'INSCRIS

› ARCHIVES › DÉSINSCRIPTION

https://www.agglo-boulonnais.fr/ecoresponsable/valorisation-des-dechets/comment-trier?